

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DEC2025_35

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024
Vu le Code de la Commande Publique
Considérant qu'il convient d'assurer la maintenance des logiciels d'Etat Civil – Gamme Population.
Vu la proposition de la société Logitud à Mulhouse

Objet : Contrat de maintenance logiciels gamme population (gestion de l'état-civil)

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société LOGITUD à Mulhouse un contrat de maintenance des logiciels :

- | | |
|-------------------------|--|
| - SIECLE – Assistance | Gestion de l'Etat civil |
| - SIECLE – Comedec | Module d'échanges sur Etat civil |
| - SIECLE – Module Image | Assistance – Gestion des actes d'état civil
Numérisés |
| - AVENIR Assistance | Recensement citoyen |

ARTICLE 2 : Le montant annuel du contrat s'élève à 738.31 € HT et la durée est de 1 an reconductible tacitement jusqu'au 31 décembre 2028.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 4 novembre 2025
Le Maire,
A DE CARRION